

## Editorial

### Coalition à coaguler

Jusqu'à ce moment où vous lisez ces lignes, le mot coalition n'a pas changé de signification : « ensemble de forces qui s'unissent contre un adversaire commun ». Où sont alors l'union entre FCC et CACH qui se vantent d'être en coalition et leur adversaire commun ? Leurs membres se mordent la langue face à cette question embarrassante et gênante. Ce qui est vrai est qu'entre les deux, « il y a coalition mais il n'y a pas coalition ». C'est seulement Jean-Marc Kabund, président intérimaire de l'UDPS et auteur de la théorie « de deux bonbons », la risée des internautes congolais un moment, qui pourra bien expliquer cette dichotomie de l'existence et l'inexistence simultanée d'une chose.

La mêlée verbale au sujet de la prestation de serment de nouveaux juges à la Cour constitutionnelle et la pique rigolade de Joseph Kabila chez Léon Kengo wa Ndongu sur les 40 conseils de ministres restants, ont démontré et démontrent encore que le FCC et Cach sont dans une alliance des dupes. Ils parlent de la coalition mais c'est la cohabitation qu'ils vivent. Ils sont contraints à habiter dans une même pièce en dépit de leurs intentions divergentes. Ils sont ensemble de corps mais pas d'esprit. C'est comme des conjoints égoïstes dans la journée mais contraints à dormir sur un même lit.

Leur proximité semble avoir le seul but de bien se trahir, chacun voulant sauvegarder ses intérêts. Leur guerre se déroule comme celle d'une rivière, aux eaux grondantes qui englobent tous les efforts visant à y jeter un pont. Ils se piétinent, se donnent les coups dans le dos ; s'entredéchirent tantôt ouvertement, tantôt secrètement. Loïs Minaku-Sakata ; feuilleton Ronsard Malonda à la CENI ; les dénonciations de « la République des juges » ; les accusations entre des ministres et leurs adjoints car des partis politiques différents (ministre de la Santé Cach et son vice FCC, plainte de Gilbert Kankonde contre Azarias Ruberwa au sujet de la nomination des membres de la territoriale)...sont autant des sujets qui ont exhumé l'hypocrisie des alliés. La coalition (s'il y en a une) au pouvoir réunit des acteurs ennemis qui se connaissent bien. Entre eux, c'est le « je veux te bouffer » et « tu ne me connais pas bien ». L'obsession de la reconquête de « sa présidence de la République », lui piquée par des pressions internes et externes en 2018, pousse le FCC à mettre les bâtons dans les roues de la machine Cach. Ce, dans l'intention de revenir à la commande au terme des échéances électorales de 2023.

La guerre se déroule bien entre un « béton » (Tshisekedi) et « un burin » (Kabila) comme les ont surnommés leurs partisans. Les deux éléphants se battent mais c'est le petit peuple qui souffre. RDC, « eloko ya makasi » (quelque chose de solide), entendons-nous, disons-nous à longueur des journées, mérite mieux que ça. Elle est aujourd'hui dirigée par une coalition FCC-CACH qui semble ne pas répondre à cette image. Il faut alors que les alliés clarifient les choses : sont-ils en coalition ou en cohabitation ? Pour le bien du pays, cette coalition est à coaguler.

# E-Journal KINSHASA

Tri-hebdomadaire d'informations générales, des programmes TV, Radio et Publicité  
6<sup>ème</sup> année - Série B - n°0080 du samedi 17 octobre 2020

Fondateur : EALE IKABE - Directeur de la publication : BONA MASANU

Tel. et whatsapp: +243840748000 - e-mail: [ealeikabe@yahoo.fr](mailto:ealeikabe@yahoo.fr) - Facebook: EJournal Kinshasa -  
youtube : [teletempslibre@gmail.com](mailto:teletempslibre@gmail.com) (disponible fin janvier 2020) - [www.e-journal.info](http://www.e-journal.info)



## Tshisekedi toujours sous la pression «des boîtes à pandore »

## Ferré Gola risque jusqu'à 2 ans de prison!



*Lutte contre la Covid-19*

## Le vice-ministre Albert Mpeti Biyombo en visite d'inspection au poste frontalier de Lufu

## Sommaire

**Portrait** Léon Kengo Wa Dondo : l'incarnation de la rigueur

**Evasion** Jardin botanique d'Eala fête ses 120 ans de culture expérimentale des arbres

**Découverte** Bruxelles, la capitale belge, ville musée

**Melody** La rumba à l'honneur à l'INA

**Melody** Mavatiku Visi : le trait d'union entre les écoles Fiesta et Odemba

**E-Journal**  
**KINSHASA**



organisent

## Un déjeuner-conférence

### Le syndrome d'apnées liées au sommeil

Orateur: Dr Claude Luyeye Bidi, Pneumologue - Allergologue - Médecine du sommeil

Au Restaurant Villa Royale / Place Royale, Av. Lubefu Commune de la Gombe

Réservation : +243 840 748 000 - Email : [agencetempslibre@gmail.com](mailto:agencetempslibre@gmail.com)

Vendredi  
**06**  
Nov. 2020

# Tshisekedi toujours sous la pression

## « des boîtes à pandore »

Depuis qu'il est aux affaires, le 5e président congolais voit les menaces d'ouverture « des boîtes à pandore » peser sur son mandat. Ses détracteurs, dans différents dossiers, alertent toujours l'opinion sur « l'éclatement de la vérité » dans un différend où le nom de Félix Tshisekedi est cité.

« Nous attendons le ministre d'Etat Azarias Ruberwa à l'Assemblée nationale pour faire éclater la vérité sur l'installation du bourgmestre de Minembwe, l'objet de la mission, la présence de l'ambassadeur américain, la présence du ministre de la Défense et des députés nationaux. Une interpellation opportune », a réagi, sur twitter, la députée Colette Tshomba, à l'issue de la plénière de jeudi 15 octobre.

Cette séance de l'Assemblée venait de voter à l'unanimité l'interpellation du ministre d'Etat, ministre de la Décentralisation. C'est rare de voir les députés du FCC s'accorder sur l'interpellation d'un des cadres influents de leur famille politique. S'agira-t-il d'un contrôle parlementaire ? Les fins limiers évoquent une comédie bien orchestrée dans la mesure où mercredi 12 octobre, dans la salle de Showbuzz, Azarias Ruberwa s'était expliqué devant les siens.

Son interpellation à l'Assemblée nationale n'a pour objectif, comme l'a révélé le tweet de la députée Tshomba, « de faire éclater la vérité ».



Laquelle si ce n'est celle d'avoir agi, à Minembwe, au nom du président de la République, comme l'avait déjà indiqué le ministre interpellé lors de l'installation controversée du bourgmestre de cette commune rurale. La séance plénière de l'interpellation d'Azarias Ruberwa risque de virer vers un ring de boxe où le punching-ball est Tshisekedi, contre qui « la boîte à pandore » Minembwe peut être ouverte. Mais il y avait déjà la « boîte à pandore » sur l'accord secret qu'aurait signé Tshisekedi pour accéder au pouvoir.

Les dissensions au sein de la coalition au pouvoir ont poussé certains caciques du FCC à tirer à boulets rouges sur le 5e président. Nombreux

de Joseph Kabila », avait-il taquiné. Les cadres du FCC sont de plus en plus nombreux à menacer le dévoilement de cet accord secret.

Une autre « boîte à pandore », est celle promise par les cadres de l'Union pour la Nation Congolaise (UNC). En plein confinement dû à l'état d'urgence sanitaire, les Congolais se sont divertis avec le célèbre « procès 100 jours », au terme duquel le directeur du cabinet du chef de l'Etat et président de l'UNC, Vital Kamerhe, a été condamné à 20 ans de prison.

Accusé de détournement des deniers publics, cet ancien directeur de campagne électorale de Félix Tshisekedi s'est vu abandonné par son allié et chef. Une attitude que lui et ses adeptes n'ont pas appréciée. Ils ont brandi la menace de l'ouverture de la « boîte à pandore ». « J'ai agi au nom et selon les instructions du président de la République », s'était justifié Vital Kamerhe avant d'indiquer qu'il ne pouvait pas aller loin préférant préserver le prestige de la fonction « Président ». Pourquoi alors cette menace d'ouverture des « boîtes à pandore » contre Tshisekedi ? Combien y en a-t-il ? Quand est-ce seront-elles ouvertes ? A qui devront-elles profiter ? L'opinion publique n'attend que leur ouverture.

« Félix Tshisekedi est au pouvoir grâce à Kabila. Mais en dépit de ses sacrifices, il y a des Congolais qui ne veulent pas reconnaître ses hauts bienfaits. Mais nous disons si Tshisekedi est président, ce n'est pas de la volonté de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), c'est de la volonté

**Ricky KAPIAMBA**



## Nouveaux juges à la Cour constitutionnelle

# Tshisekedi jongle jusqu'au bout

La nomination de nouveaux juges à la Cour constitutionnelle, au terme de l'ordonnance présidentielle de juillet 2020, continue d'être le point de discorde entre FCC et CACH, les deux plateformes de la coalition au pouvoir. Si le tandem Martin Fayulu-Théodore Ngoy, initiateur du processus de mise en accusation du président de la République, pour "violation intentionnelle" de la Constitution dans cette ordonnance transférant 2 juges constitutionnels (Ubulu et Kilomba) à la Cour de cassation, est presque un pétard mouillé, les choses tendent de plus en plus à l'exécution effective de cette ordonnance présidentielle controversée.

Exécution ! Oui. Rien n'arrête et ne va arrêter les 3 nouveaux juges de prêter serment devant le président de la République. Ce n'est ni la perplexité des présidents de deux chambres du Parlement, ni leur insistance sur le respect de la légalité de la démarche qui vont bloquer les choses. Tout tend vers une prestation de serment devant l'institution Président de la République sous la bouderie de l'institution Parlement. C'est dessiné déjà comme ça.

Si ça se passe ainsi, c'est que le chef de l'État est allé au bout de sa logique pour avoir le contrôle d'une Cour constitutionnelle qui, jusque-là, était ballottée par un FCC, actuel dénonciateur de la "tricherie présidentielle"

dans le placement de ces nouveaux juges.

### Les piques par des communiqués

Si, jusque-là, il n'y a rien



d'officiel sur la forme de la cérémonie de cette prestation de serment, il y a néanmoins affichage des intentions de ce qui se trame dans les laboratoires de deux plateformes de la coalition au pouvoir. Ces intentions se sont révélées au terme des réunions consécutives qui se sont déroulées cette semaine à la présidence de la République.

D'abord, mardi 13 octobre, Felix-Antoine Tshisekedi reçoit Jeanine Mabunda et Alexis Thambwe. Les présidents de deux chambres du Parlement ont échangé avec le président sur la question. La réunion a suscité polémique. Juste après, les deux institutions se sont livrées une guerre des mots à travers les communiqués de leurs cellules de communication de deux institutions.

"Sur ce point précis, le Parlement a partagé sa perplexité et son interrogation sur la prestation de serment des membres récemment

s'agissait d'une audience que les présidents de deux chambres du Parlement ont sollicitée auprès du président et non une réunion

nommés, sur base de la loi organique n°13/024 du 15 octobre 2013, portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle, au regard de l'ordonnance n°16/070 du 22 août 2016 portant dispositions relatives au statut particulier des membres de la Cour constitutionnelle et à la controverse socio-politique qui s'en est suivie", a indiqué le communiqué de la cellule de communication du Parlement sur l'objet de la réunion qualifiée d'interinstitutionnelle.

La réaction de la Présidence ne s'est pas fait attendre. "Le communiqué diffusé au nom du Parlement par une cellule de communication est un tract et, par conséquent, son contenu est nul et de nul effet", souligne la mise au point de la présidence. Elle indique également qu'il

interinstitutionnelle comme indiqué dans le "communiqué-tract".

Et c'est le Haut Représentant, conseiller spécial du président de la République Kitenge Yezu qui en rajoute une couche. « Les Présidents, délégués des chambres horizontale et verticale désaxées, s'en sont allés clopin-clopotant. Mélangeant fiction et loi. Étalant leur parler-faux. Stratégies inférieures. La Justice ne doit jamais être au service de l'Injustice. Derrière la montagne il y a la montagne », a-t-il ironisé, dans un tweet, sur la rencontre Tshisekedi-présidents du Parlement. Un jour après cette réunion, soit le mercredi 14 octobre, le président de la République a reçu le bureau du Conseil Supérieur de la Magistrature. Avec lui, il a

Suite en page 17

# Ferré Gola risque jusqu'à 2 ans de prison!

Ferré Gola a connu une journée de jeudi très compliquée. L'artiste est blacklistée par le Fisc en raison d'impôt non réglé. Il doit à la Direction générale des impôts -DGI- 65,357 millions de francs congolais sur les revenus publicitaires lui versés par la Bralima en 2015, 2016, 2018 et 2019, renseigne un employé de la DGI-Lingwala. À ce montant, il faut ajouter 1.960.714 francs congolais à titre de coût d'exploit. Après toutes les tentatives d'arrangement avec l'auteur de la chanson «Vita-lmana» et son refus de répondre à une série d'invitations du Fisc, les équipes de la DGI conduites par un huissier fiscal assermenté ont mis sous scellés un véhicule 4x4 de l'artiste jeudi. La scène a provoqué un attroupement et suscité les commentaires du public étonné de voir un de ses artistes préférés dans un tel pétrin. Ferré Gola s'est

illustré par une attitude incivique, se rendant coupable du bris de scellés qu'il a jetés à l'entrée de sa résidence de l'avenue de la Paix, Quartier Beauvent, devant témoins, en présence des policiers et des agents de la DGI médusés, promettant d'appeler un général à son secours et intimant à ces agents de l'État l'ordre d'aller l'accuser devant le Parquet. Cet acte digne d'un hors-la-loi peut être préjudiciable pour l'ancien sociétaire de Wenge



Musica Maison Mère. Le chanteur risque une peine d'emprisonnement allant de 6 mois à 2 ans pour bris de scellés, infraction prévue et punie par l'article 140 du Code pénal congolais, précise un juriste. «Ceux qui auront à dessein brisé des scellés seront punis d'une servitude pénale de six mois à deux ans et d'une

amende de cinquante à mille zaires, ou d'une de ces peines seulement; et si c'est le gardien lui-même ou le fonctionnaire qui a opéré l'apposition, la servitude pénale pourra être portée à trois ans et l'amende à deux mille zaires», stipule l'article évoqué.

Source : AfricaNews

Suivez chaque jour à 6h<sup>00</sup>, 7h<sup>00</sup> et 19h<sup>00</sup>  
sur **E-Radio FM 100.0 MHz**,  
la radio la plus écoutée de Mbandaka et ses environs





# La presse scrute la controverse de la prestation de serment des juges constitutionnels

La rentrée judiciaire de jeudi 15 octobre ; la polémique autour de la prestation de serment des juges de la Cour constitutionnelle, la marche de l'unité nationale organisée par Martin Fayulu ont dominé les Unes des quotidiens et médias en ligne kinois.

**Forum des As** a, en analysant la rentrée judiciaire à la Cour de cassation, indiqué que l'ombre des ordonnances présidentielles querellées de juillet va planer sur la cérémonie de ce jeudi 15 octobre au Palais de Justice de Kinshasa, marquant la rentrée judiciaire après les vacances légales et obligatoires des Cours et tribunaux et leurs parquets correspondants. « Les deux Juges nommés par Félix Tshisekedi pour remplacer les Juges Ibulu et Kilomba et que conteste le FCC doivent passer par le Congrès que doivent convoquer l'Assemblée nationale et le Sénat qui ne vont pas se dédire sur cette question de l'ordonnance présidentielle nommant ces deux Juges à la Cour constitutionnelle. C'est ici le blocage institutionnel. », a analysé le tabloïd.

**Le Phare** fait observer qu'il n'y a pas de nuages entre le pouvoir judiciaire et les autres institutions. Le quotidien reprend les propos de Jean-Paul Mukolo Mpolesha, Président intérimaire de la Cour constitutionnelle et Procureur général près cette juridiction. En machette de sa parution de vendredi 16

octobre, **Le Phare** titre : « Rentrée judiciaire de la Cour de cassation : l'indépendance du pouvoir judiciaire « rappelée » et la levée des immunités

a suggéré qu'à part le Premier ministre, les ministres et vice-ministres de l'Exécutif national et provinciaux, les députés nationaux et provinciaux,

Président de la Cour de Cassation dans sa mercuriale.

L'autre sujet abordé est la marche de l'Ecidé de Martin Fayulu. Le site web



« souhaitée » ». Ce titre est le résumé de la mercuriale du procureur général près la Cour de cassation, lue ce jeudi 15 octobre 2020, lors de l'audience solennelle de la rentrée judiciaire. Dans celle-ci, il a clairement plaidé pour l'indépendance de la justice et la levée des immunités de poursuites des parlementaires et ministres.

« La levée des immunités de poursuites des parlementaires et ministres », titre **Forum des AS**. « Dans son exposé à la rentrée judiciaire hier jeudi, le président de la Cour de Cassation, David Christophe Mukendi

ainsi que les gouverneurs et vice-gouverneurs puissent désormais être justiciables devant le TGI », note le tabloïd.

**La Prospérité** en faisant le compte-rendu de l'allocution du président de la Cour de cassation, indique que David-Christopher Mukendi a fait un réquisitoire contre le régime des immunités de poursuites. « Un pays qui veut rétablir un Etat de droit doit bannir l'existence des immunités de poursuites et de privilèges de juridiction accordée aux différents bénéficiaires. Les pratiques instaurent une classe des intouchables », a expliqué le Premier

**7sur7.cd** souligne que cette marche a tourné en bras de fer entre la Police et le président de l'Ecidé. « La Police tentait de convaincre Martin Fayulu de prendre un autre véhicule afin de dégager la route pour permettre la circulation apaisée des véhicules sur le boulevard Lumumba. Car la police avait crevé les pneus de sa voiture pour lui interdire de marcher. Et ce dernier avait catégoriquement refusé de descendre de sa voiture. Et le président de l'ECIDÉ s'était dit prêt à mourir pour la RDC. Tous ces événements », a expliqué le portail.

# Léon Kengo Wa Dondo : l'incarnation de la rigueur

Ancien Procureur général de la République, quatre fois premier ministre (il en détient le record) et président du Sénat, Léon Kengo a servi son pays de plus belle manière. L'idée d'écrire quelques lignes sur sa personne m'a traversé dans la tête à la suite de mes entretiens à Bruxelles avec son fils Mbelu. Je connaissais plus Marie Claire, une amie à ma sœur BB Amina, avec laquelle je partage des amis mais pas son petit-frère. De nos entretiens, j'ai découvert l'autre Kengo. C'est d'abord par mes parents que je l'ai connu car ayant grandi à Coquilathville (actuelle Mbandaka). Mon défunt père était son jeune frère de deux ans. Et ma tante avait le même âge que lui. Mon grand-père, qui est décédé centenaire, n'arrêtait pas de me parler de trois personnes dont il voulait que je ressemble, il s'agit de Léon Engulu que j'ai déjà présenté dans ma



chronique « mes gens », de Laurent Eketebi et enfin de Léon Kengo wa Dondo, qu'il appelait « juge oyo ya elumbu » (le juge blanc).

Il ajouta sue depuis sa



jeune enfance, il était dur avec lui-même et avec

les autres. De tout ce que je sais et lu de lui, un seul mot résume tout cela : un homme plein de rigueur et d'ailleurs c'est le sobriquet qu'on lui avait collé lors de ses

diverses nominations.

Oui, son histoire politique s'est toujours résumée par deux mots : rigueur et détermination. C'est ce qui hante la mémoire collective des Congolais. Il faut se rappeler encore les réformes drastiques qu'il a initiées en tant que Premier ministre dans les années 1994 et 1995. Il ne faut pas oublier aussi son courage illustré par la célèbre phrase : « Kisangani ne tombera

jamais ». Une tirade qui avait pu faire douter les rebelles de l'ancienne Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération (AFDL) de Laurent Désiré Kabila, déterminées à chasser Mobutu du pouvoir. Cette déclaration prononcée en 1996 avait stoppé quelques élans alors que les rebelles étaient aux portes de Kisangani.

Un homme vertèbre, capable d'assumer les hautes fonctions. Le natif de Libenge (Ex-province de l'Equateur) s'est toujours illustré par des déclarations qui disent tout haut ce qu'il pense au fond de son cœur. Je lui reconnais un franc parler qui s'accompagne du sang-froid. Lui-même justifie cela par son souci de léguer un bel héritage à sa postérité. « Ce qui m'anime à tout instant c'est l'amour du travail bien fait, le souci de léguer à la postérité des actes indélébiles ; inculquer à nos citoyens la notion d'Etat, d'autorité, les valeurs du respect des biens d'autrui et de la chose publique », a-t-il déclaré lors d'un entretien.

Ce docteur en droit de l'Université Libre de Bruxelles a engrangé une grande expérience dans la gestion des affaires de l'Etat. C'est une bibliothèque vivante de la RDC.





# Biographie de Kengo wa Dondo

Léon Kengo wa Dondo, né Léon Lubicz le 22 mai 1935 à Libenge (ex province de l'Equateur). Édouard Kengo, grand-père de Léon, était militaire des Forces publiques, originaire du Nord-Ubangi, de l'ethnie Ngbandi du village de Dondo. Lors d'une expédition militaire des troupes du Congo belge au Rwanda, le soldat Édouard Kengo y rencontra Hilda, grand-mère de Léon, d'origine rwandaise, qu'il ramena à Libenge. De leur union naîtra alors Marie-Claire ya Gbongo, mère de Léon Kengo wa Dondo. Son père, un médecin polonais du nom de Lubicz affecté à la ville de Libenge.

**Une éducation religieuse**  
Léon Kengo fait ses études primaires à Coquilathville

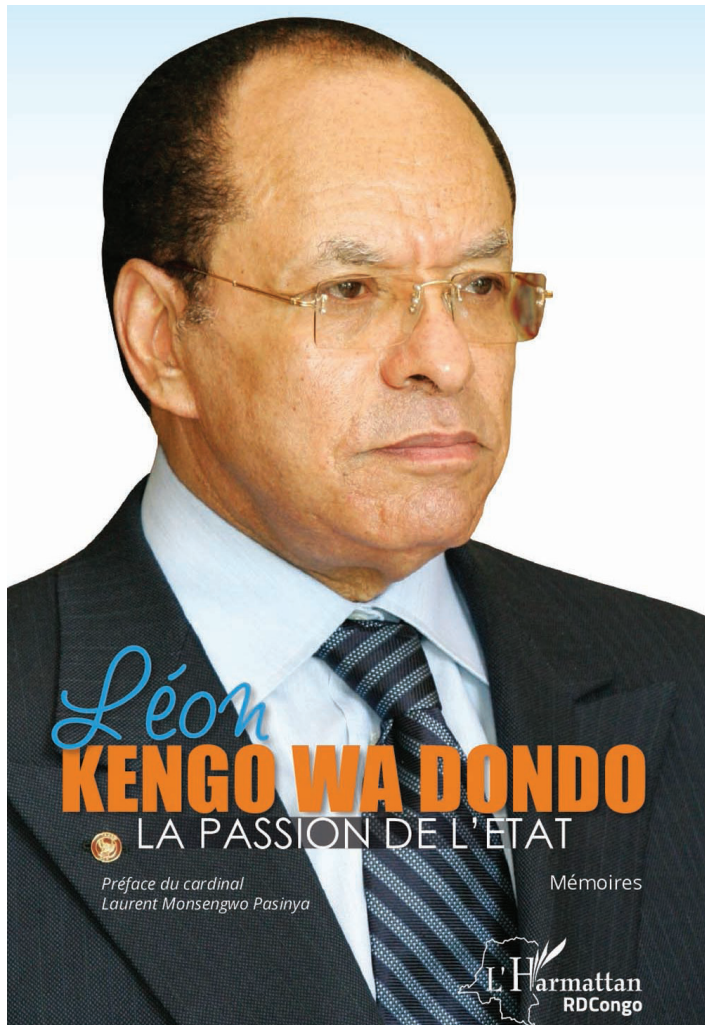
(Mbandaka), le chef-lieu de la province de l'Equateur. Par la suite, il fait ses études secondaires dans la section administrative et commerciale, auprès des Frères des Écoles chrétiennes. Âgé de 23 ans, il commence sa carrière judiciaire comme agent au Parquet de district (commis-greffier) au Parquet de district de Coquilathville entre 1958 et 1960. À l'indépendance, avec la pénurie de cadres due au départ des Belges, il est muté au Parquet général de Kinshasa. Il est nommé successivement Substitut du Procureur de la République au Parquet de district de Kinshasa (14 octobre 1960), Substitut du Procureur général près la Cour d'appel à Kinshasa (6 juin 1961). Il fréquente

l'École nationale de droit et d'administration à Kinshasa en cycle court, 1961 et décroche un diplôme d'études judiciaires. En 1961, il est désigné membre de la Commission mixte d'enquête sur les incidents de Kindu et de Kongolo. En 1962, il sollicite une mise en disponibilité et s'envole pour la Belgique où il prend une inscription à l'Université libre de Bruxelles. Il obtient, en 1968 un doctorat en droit, et une licence spéciale en droit maritime et droit aérien. Il suit un cycle de formation en criminologie au Palais de justice à Bruxelles. Durant ses études, il est président du Comité directeur de l'Union des étudiants catholiques africains.

## Carrière politique

Chef du gouvernement. De retour au Congo le 12 janvier 1968, il est nommé peu après conseiller juridique et politique au Bureau du président de la République. Le 11 avril 1968, il quitte le cabinet du président de la République pour accéder aux hautes fonctions de Procureur général près la Cour d'appel à Kinshasa. Il est promu Procureur général de la République le 14 août de la même année. Il est ultérieurement ambassadeur de son pays à Bruxelles.

Kengo a été Premier ministre une première fois de 1982 à 1986. Il a ensuite été ministre des Affaires étrangères de 1986 à 1987 et de nouveau premier ministre de 1988 à 1990. Président du Sénat. Le 11 mai 2007, Kengo a été élu président du Sénat de la RDC, s'imposant face au candidat du parti majoritaire, Léonard She Okitundu, membre de l'AMP.



Léon  
**KENGO WA DONDO**

LA PASSION DE L'ÉTAT

Préface du cardinal  
Laurent Monsengwo Pasinya

Mémoires

L'Harmattan  
RDCongo

**E-Journal  
KINSHASA**

Bihebdomadaire en ligne

Autorisation de paraître  
**04/MIP/0029/95**  
Dépôt légal  
**09629571**

Fondateur

**Jean-Pierre EALE Ikabe**

Société éditrice

**ATL SARL**

Directeur de publication

**Bona MASANU Mukoko**

+243892641124

Directeur de rédaction

**Herman Bangi**

+243997298314

Secrétaire de rédaction

**Ricky KAPIAMBA**

+243851104381

Correspondants

**Mike Malanda**

**Dieudonné Yangumba (Rtnc)**

**Patrick Eale**

**Asimba Bathy**

Paris

**Henri Mukoko**

**Jean-Claude Mass Monbong**

+33612795774

Schengen

**Alain Schwartz**

Allemagne

**Boose Dary**

Mbandaka

**Peter Kogerengbo**

**E-radio FM 100**

Hôtel de la poste

Av Bonsomi/Mbandaka 1

Caricaturiste

**Djeis Djemba**

Infographiste

**Wise Media Agency**

Collaboration

**Lino Debrazeau**

Accord partenariat

**Top Congo**

**Congoweb**

**AfricaNews**

**CMCT**

**Crayon noir**

**EventsRDC**

Relations publiques

**Roger Nsita**

Régie Pub Schengen

**Eloges Communication**

+32475719058

Adresse : Croisement av. ex-

24 Novembre / Mbomu –

immeuble Kin Béton

Email : [agencetempslibre@gmail.com](mailto:agencetempslibre@gmail.com)

[redaction@e-journal.info](mailto:redaction@e-journal.info)

Site : [www.e-journal.info](http://www.e-journal.info)

Facebook : **E-Journal**

**Kinshasa**

Whatsapp : **+243812266592**

Lutte contre la Covid-19

# Le vice-ministre Albert Mpeti Biyombo en visite d'inspection au poste frontalier de Lufu

Dans le droit fil des mesures préventives prises par les autorités en vue de lutter efficacement contre la pandémie Covid-19, les frontières ont été fermées. Si les unes ont été rouvertes, d'autres sont encore en attente : le cas de celle de la cité de Lufu dans le territoire de Songololo (province du Kongo central), qui a reçu la visite du vice-ministre de la Santé, Albert Mpeti Biyombo mardi dernier. Ce point d'entrée stratégique et économique avec un flux migratoire important entre la RDC et l'Angola mérite, aux yeux du membre du gouvernement, une attention particulière avant sa réouverture imminente, afin d'éviter une résurgence de la pandémie. Cette visite avait pour objet de prendre des

dispositions utiles en lien avec les mesures préventives. Aussitôt arrivé, Albert Mpeti Biyombo, accompagné de l'administrateur de ce territoire du Kongo central, s'est entretenu avec les agents du Programme national d'hygiène aux frontières (PNHF) et ceux de la Direction générale



des douanes et accises (DGDA) les appelant à développer une synergie dans le but d'annihiler l'action dévastatrice de la maladie. Séance tenante, Dédé Ndungi Ndungi, le numéro un local du PNHF, a exhorté ses collaborateurs à l'application stricte des directives des autorités

sanitaires pour ne pas faillir à la tâche.

Le vice-ministre de la Santé a clos son séjour dans ce territoire en visitant le nouveau bâtiment du bureau douanier de la DGDA, un vrai joyau qui contribue à améliorer les conditions de travail des agents.

**B.M.**



**Cette page santé vous est offerte par NL Clinic**

Nous vous apportons notre contribution active dans l'amélioration des systèmes de santé.

Contact : Immeuble Sanash Local 10, 130 Boulevard du 30 juin

Tél +243 814 165 295 |

Email : kinshasa@afia.sante.org

Kinshasa - Gombé / RDC

Contact Bruxelles :

64 Avenue de la Faisanderie

Tél +32 47451 8844 ; +32 47773 1124

Email: europe@afia-sante.org

1150 Bruxelles /Belgique

*Nous vous attendons à bras ouverts*



# Jardin botanique d'Eala fête ses 120 ans de culture expérimentale des arbres

À chacune de mes déplacements à Mbandaka, je ne manque pas un seul dimanche à l'appel de visiter ou mieux de passer la journée dans ce magnifique cadre, Jardin botanique d'Eala, que je

entreprend deux voyages au Congo en 1893 et 1897 pour y étudier les conditions naturelles et botaniques. Après son retour en Belgique, il réussit à convaincre le gouvernement de l'État Indépendant du Congo

Il en date du 3 février 1900 : « Le jardin botanique [d'Eala] est destiné à réunir une collection des spécimens de la flore indigène et de végétaux exotiques tropicaux utiles. (...) Le jardin d'essais est consacré à la culture

d'Emile Laurent, de P. Huyghe, jardinier, et de Léon Pynaert, horticulteur formé dans divers jardins botaniques réputés (parmi lesquels Kew Gardens en Angleterre et Buitenzorg, actuellement Bongor, aux Indes Néerlandaises). Ils avaient amené avec eux 48 caisses de plantes et de graines d'origine tropicale. À leur arrivée à Eala, 300 travailleurs congolais furent mis à leur disposition par le commissaire de district de Coquilathville (Mbandaka) pour exécuter le dur travail de défrichage des terrains. En 1904, sur son voyage de retour du Congo en Belgique, Emile Laurent mourut. Léon Pynaert (1876-1968) fut désigné premier directeur du jardin botanique d'Eala. Avec l'agronome Louis Gentil, Pynaert était responsable de l'aménagement du jardin d'Eala en style « paysager », adapté au site, avec



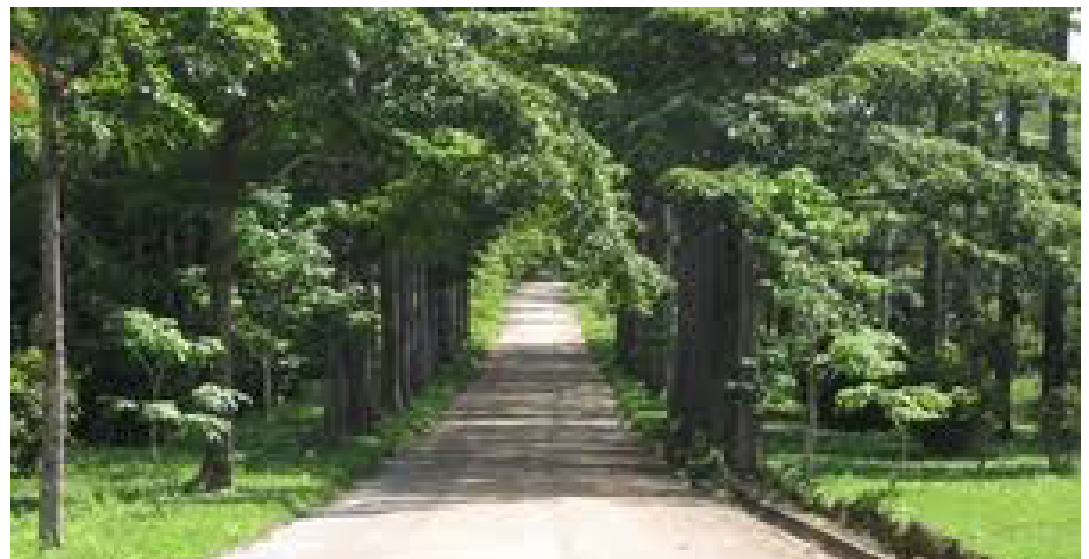
vous invite à découvrir. Il est un des sept jardins zoologiques et botaniques nationaux de la RDC. Le jardin s'étend sur une superficie de 371 ha, à quelques kilomètres au nord-est de la ville de Mbandaka (province de l'Équateur). Il est situé à seulement quelques kilomètres au nord de l'équateur, et a été jadis un des jardins botaniques les plus importants et renommés de l'Afrique sub-saharienne.

## Création et historique

Le jardin botanique d'Eala fut créé en 1900, à l'époque de la colonisation belge du Congo. Le botaniste belge Emile Laurent (1861-1904), professeur à l'Institut Agricole de l'État à Gembloux (Belgique),

de créer des jardins botaniques ou d'essais au cœur de l'Afrique pour encourager le

expérimentale des plantes de rapport susceptibles d'être produites dans de grandes proportions ».



développement agricole du Congo. La création du Jardin botanique d'Eala fut décidée par Arrêté royal du Roi Souverain Léopold

La mission chargée d'installer le jardin d'Eala s'embarqua à Anvers pour le Congo le 16 septembre 1900. Elle fut composée

de belles avenues et de larges percées donnant sur la majestueuse rivière

Suite en page 17

**Bruxelles : d'hier à aujourd'hui, toute une histoire (suite et fin)**

# La capitale belge, ville musée

Une fois pied à terre, en la découvrant, la ville de Bruxelles, en elle seule est un musée à ciel ouvert. Une ville où l'époque médiévale se marie à merveille à l'époque contemporaine. Les différents lieux l'attestent. La Grand-Place doit son aspect actuel à la reconstruction qui suivit le bombardement du maréchal de Villerooy. L'hôtel de ville a été construit en deux campagnes au XV<sup>e</sup> siècle. La flèche est coiffée d'une girouette représentant saint Michel terrassant le dragon (1454). L'Atomium, un joyau de l'exposition universelle de Bruxelles de 1958. Il se trouve à vue d'œil du stade Roi Baudouin de Bruxelles, jadis stade du Heysel ; le Manneken-Pis, une statuette de 60 cm coulée dans le bronze

Je ne saurais vous laisser repartir de cette ville, avant bien d'autres, si vous ne visitez pas ce lieu au nom évocateur le restaurant Nemo 33. Un endroit insolite, une merveille architecturale où à travers des fenêtres de



clients attablés, mangeant et dégustant à leur aise, regardant dans un décor

Eldorado dans l'enceinte de l'UGC de Brouckère. Une salle de cinéma qui porte son nom. La salle Grand Eldorado est classée au patrimoine culturel de Belgique depuis le 28 avril 1994. Les murs, qui ornent la salle, ont

gardé tout leur prestige d'antan. Ils sont composés d'une succession de reliefs dorés dus aux sculpteurs Wolf et Van Neste qui illustrent la vie quotidienne au Congo dans les années 1930. Même un fragment de Congo-Kinshasa s'illustre au-delà de ses frontières.

Le plus insolite est le Musée des Égouts, sous Bruxelles. À visiter aussi. Cela vaut la chandelle. Hormis l'odeur nauséabonde, qui le caractérise, passée, il vous convie à un voyage le plus surprenant. En effet, le réseau d'égouts sous Bruxelles-Ville compte plus de 350 km de ramifications souterraines qui engloutissent chaque jour des milliers de m<sup>3</sup> d'eaux usées. Une gestion efficace de gestion des eaux usées.

Le musée bien qu'il ne soit pas grand, mais on y apprend énormément de choses intéressantes sur

les égouts de Bruxelles. Le Palais de Coudenberg en dessous de la Place Royale. Un endroit à la fois insolite et historique. Toute une histoire. En effet, la Place Royale est bâtie sur les ruines de ce Palais. Détruit en une nuit de février 1731, semblerait-il d'une bougie laissée par une servante. C'est à cet endroit dans la magnifique salle de l'Aula Magna où fut couronné Charles de Habsbourg devenu Duc de Bourgogne, puis prendra plus tard le nom de Charles Quint. Il régnera sur trois quarts de l'Europe. C'est dans ce lieu qu'il sera couronné Roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, Roi des Espagnes et Empereur des Romains.

Abandonnés et quatre siècles plus tard, dans les années 90 des énormes fouilles archéologiques ont permis de redécouvrir ses vestiges. Aujourd'hui, il est ouvert au public. Dans un décor à la limite surréaliste des visiteurs peuvent s'aventurer, arpenter sous la Place Royale, ce lieu jadis somptueux où les grands hommes et la grande bourgeoisie de l'époque, venant de par l'Europe entre le XII<sup>e</sup> siècle et le XVIII<sup>e</sup> siècle, dans des locaux jadis occupés par de gouverneurs successifs ayant établi leurs résidences, se rencontraient dans de grandes salles magnifiques, ornées de tapis sur le mur. Un endroit rempli de souvenir. Au fur et mesure que vous arpentez ce lieu, vous avez l'impression de voir l'histoire dérouler sous vos yeux. Bruxelles peut surprendre tout visiteur

**Suite en page 13**



par Duduesnoy en 1619 pour orner une fontaine publique. Elle trône au coin de la rue du chêne et de la rue de l'Étuve. Il est l'un des symboles de la ville de Bruxelles. Ce sont les trois endroits les plus visités de Bruxelles.

enchanté de plongeurs dans l'une de plus grandes piscines de plongée au monde de 33 mètres de profondeur. La nourriture est bonne. Parlant des endroits insolites, la ville de Bruxelles peut vous les offrir. La salle Grand



**Bruxelles : d'hier à aujourd'hui, toute une histoire (suite et fin)**

# La capitale belge, ville musée

Suite de la page 12

de passage, voire les Bruxellois, eux-mêmes. Il suffit de regarder autour de vous, de lever vos yeux pour découvrir des fresques murales dans certains quartiers bruxellois. En effet, la ville de Bruxelles a lancé depuis quelques années une série d'actions pour faire découvrir différemment sa ville, telle que les Parcours Street Art, Parcours BD. Faire surgir le 9e art dans l'espace public, sur les murs des immeubles ! C'est inattendu et joli, tout simplement. Pour ne perdre aucun de ces murs décorés par les noms les plus illustres de la BD belge (il y en a près de 50) et par des anonymes, le mieux selon moi est réellement de s'y balader, de s'y perdre et de tomber, au hasard des rues, sur l'une d'elles pour savourer chaque découverte fortuite. Découvrir cette ville différemment, c'est aussi emprunter ses lignes de Métro, celles de la STIB (Société de transports intercommunaux de Bruxelles). C'est aller à la découverte d'un pan de l'histoire politico-culturelle de la Belgique dans ces dédales. Quatre lignes de métro vont vous le faire découvrir : Gare de l'Ouest - Stockel ; Simonis - Elisabeth ; Erasme - Herrmann-Debrouw et enfin, Roi Baudouin - Elisabeth. Des exemples à tout hasard. Sur le parcours Erasme - Herrmann-Debrouw, à la station Eddy Merckx, le légendaire champion cycliste belge de vélo de tout le temps, est exposé et son vélo de record mondial de temps, glané au Mexique.

Au terminus de la station stockel sur le trajet gare de l'Ouest-Stockel, quelques tableaux de l'artiste belge Hergé, de son vrai nom Georges Remi, retraçant les aventures de Tintin et Milou vous accueilleront. Chaque station de métro est une découverte, à son histoire.

## Bruxelles, ville en veille

Certes, la Covid-19 est passée par là. Mais, les



nuits bruxelloises sont et restent trépidantes. Les restaurants, bars-cafés, dancings, discothèques, salles de cinéma et de spectacles ne désemplissent pas. Il existe des endroits où tout un chacun peut trouver son compte, les meilleurs lieux pour les couples, pour les groupes, voire pour personne seule. Je ne saurais tout vous les énumérer. Certains parmi eux valent le détour. Chacun de ces lieux a son histoire. Prenons ces lieux si particuliers. Le Delirium Café : ce bar a ouvert ses portes au début des années 2000. On se croirait dans un musée de la bière, une fois, le seuil franchi. On sert des bières

différentes.

En 2016, plus de 3162 sortes des bières étaient servies, soit 2000 de Belgique. C'est un endroit de délire, de Ouf, comme disent les Bruxellois. C'est le paradis des Étudiants. Leur lieu de rencontre. Poechenellekelder, ouvert depuis 1991 situé juste à côté du Manneken-Pis. Lieu de rencontre bruxellois par excellence. Entrer dans ce bar, c'est

Lieu atypique, avec un cadre exceptionnel. Avec des bières différentes. Merveilleux pour boire une bière une bonne bière. Un décor original, ambiance flamande, cuisine bruxelloise. Parfait endroit pour manger un bon plat typique belge, le cas par exemple la carbonnade bruxelloise.

Bruxelles est une ville en perpétuelle mutation. Les snacks pullulent dans tout Bruxelles, tenus par les Turcs, les Marocains, les Pakistanais. Vous trouverez toujours tard dans la nuit un snack ouvert prêt à vous servir, soit un kebab, une pizza, un burger, un pita, un durum. De mets vite faits aux prix abordables.

Pour entamer sa soirée, il y a dans cette ville des endroits de détente qui s'y prêtent après avoir mangé un bout, telles les salles de cinéma. Cette ville en regorge. Nous ne les citerons pas tous. Nous ne prendrons que quelques-uns. Bruxelles une ville événementielle. Les salles de spectacles rivalisent pour attirer plus du monde. On ne saurait tous les évoquer. Forest National où se produisent les grands noms de la musique internationale, le cas du rockeur français Johnny Hallyday, aujourd'hui décédé ; les Rollings Stone, les papis du Rock, groupe mythique anglais. L'Ancienne Belgique, (AB), 41 ans déjà depuis le 21 septembre 2020, est une institution culturelle de la communauté flamande. Lieu de rencontre de flamands de Belgique. Elle est située au centre de Bruxelles sur le Boulevard d'Anspach.

Suite en page 14

*Bruxelles : d'hier à aujourd'hui, toute une histoire (suite et fin)*

# La capitale belge, ville musée

## Suite de la page 13

Bien d'artistes aussi divers se sont produits en ce lieu : le groupe Indochine, Stromae,... Le Palais de Beaux-Arts de Bruxelles dit le Bozar. Un lieu de découverte des arts visuels, de la musique, du cinéma, de la littérature, du théâtre, de l'architecture, des performances, des débats et de la danse.

En effet, lorsqu'on parle de la culture en Belgique, on pense forcément au palais des Beaux-Arts de Bruxelles. Qu'il s'agisse d'expositions, de concerts, de théâtre ou de cinéma, de projets autour de la littérature et d'architecture. Le Bozar met toujours en avant l'originalité et l'innovation. Il se préoccupe surtout d'offrir une expérience totale à ses visiteurs. Un lieu à découvrir sûrement de passage à Bruxelles. Le théâtre de la Monnaie dans le quartier commerçant du bas de la ville de Bruxelles. Une salle Empire précédée d'un péristyle à colonnes. Le lieu tient son nom de son ancienne fonction : l'Hôtel Ostrevant où l'on frappait la monnaie pour le duc du Brabant depuis 1420. On ne saurait laisser passer sous silence ce lieu de référence de la musique rd-congolaise en concert à Bruxelles. La salle de la Madeleine. Les orchestres rd-congolais s'y sont produits. De Viva la musica, de Wengé-musica en passant par Zaïko Langa-Langa, OK Jazz... Le septième Art n'est pas du reste. Les salles de cinéma Kinépolis Bruxelles, inauguré en 1988 avec 25 salles et 6642 sièges, furent les toutes premières et le plus

grand méga complexe au monde. Il vous offre la meilleure expérience sensorielle totale du cinéma, combinée avec la meilleure infrastructure et les dernières technologies. C'est là où les grands blockbusters cinéma américain sont diffusés en premier en Belgique. Dans ce quartier d'Heysel d'amusement, de gaieté cohabitent, en parfaite harmonie, les salles de cinéma Kinépolis et toute une série de restaurants et de boutiques. Un lieu idéal de détente pour des familles, groupes et amis, accessible en métro, en tram, en bus, voire en voiture. UGC de Brouckère situé au cœur de Bruxelles devant la place de Brouckère. Il peut être cité parmi l'une de meilleures salles de cinéma de Bruxelles. Très sympa. On peut regarder un film dans le calme. Choix de films. Les prix sont abordables. Facilement accessible en transport en commun, en bus, en métro qu'en tram. Il se pointe devant vous en sortie de la station de métro qui porte son nom, la station De Brouckère. Cinematek, situé dans l'enceinte du palais des beaux-arts de Bruxelles. Pour la petite histoire, il fut en 1997 la cinémathèque la plus importante d'Europe. Un incontournable pour tout cinéphile ou simple amateur aimant le cinéma, avec une programmation cinématographique vaste et variée. C'est un véritable temple dédié au cinéma que tout cinéphile en devenir se doit de visiter au moins une fois dans sa vie. Les projections de films en tous genres aux prix raisonnables. Après avoir été au cinéma ou

avoir été manger un bout, la ville qui ne dort jamais s'ouvre à vous, Hiver ou en automne, en Été comme au Printemps. Des discothèques, voire des dancings branchés sont prêts à vous accueillir. Il y en a pour tous les goûts.

Le Bazaar situé en plein cœur des Marolles. Club branché niché dans le sous-sol de l'ancien couvent des Capucins. En somme, une des plus couettes salles bruxelloises pour des soirées. Bar à cocktails, musiques actuelles et du monde. La musique est en adéquation avec le public. Les prix sont corrects. Le Spirito est temple de la nuit Bruxelloise, aménagé dans une église désacralisée. La structure a été conservée, les platines du DJ ont pris la place de l'autel. La clientèle est d'une certaine classe. Il se situe rue Stassart à Bruxelles. Ouvert le vendredi et le samedi de 23 heures à 6 heures du matin. L'ambiance y règne en ce lieu. Madame Moustache également, situé en plein cœur de Bruxelles, à deux pas de la place Sainte-Catherine, non loin de la station du même nom. Un endroit branché et convivial. Deux dynamiques s'offrent à vous : les concerts et les soirées. La programmation est très large : soirées swing et ladies night sur fond de rock des années 60 les mardis, les années 80 le mercredi, les DJ's bruxellois les jeudis et un peu de tout durant le week-end. Pour un Rd-congolais en visite ou de passage à Bruxelles, ne pas faire une petite virée à Matongé, c'est comme ne pas avoir foulé ses pieds en terre belge. En effet, ne

pas visiter ce quartier dans la commune d'Ixelles, cela pourrait être considéré comme un affront sur sa propre personne.

De retour au Bled, pour ne pas dire au pays, une parmi les premières questions qui vous sera posée sera : « As-tu été à Matongé ? En effet, c'est le passage obligé de tout Rd-congolais en visite en Belgique. Bien que le lieu n'ait plus son lustre d'antan, il est et reste l'endroit par excellence de la communauté africaine de Belgique, particulièrement Rd-congolaise de Belgique, voire de l'Europe. Ces cafés, bistrot, restaurants et dancings, malgré très exigus, drainent toujours du monde, le cas de chez Mambo, indémodable qui a toujours su se renouveler, sur la chaussée d'Ixelles. Du lundi au dimanche, ce bout d'Afrique subsaharienne est toujours en ébullition. Ces endroits ne désemplissent pas. Dans des salles étroites assis l'un à côté de l'autre, en dégustant une bonne bière rd-congolaise, voire belge accompagné des mets congolais. La bière coule à flots. La musique rd-congolaise défile à un rythme effréné. Celle d'avant côtoie celle d'aujourd'hui, des Tabu Ley, dit seigneur Ley ; Luambo Makiadi, dit Franco ou Yorgo en passant par Koffi Olomide ; Fally Ipupa, Ferré Gola et Inno's be et j'en passe... Les Rd-congolais de tous les horizons s'y retrouvent. C'est aux petites heures que ces lieux se vident de ses occupants.

**De notre correspondant en Belgique**  
**Claude Nsamu**



# Guypa Mondo au Carrousel du Louvre

L'artiste-peintre congolais, établi au Gabon, donnera à apprécier (vente à la clé) quelques-unes de ses créations au Carrousel du Louvre, à Paris, du 23 au 25 octobre 2020. Ainsi, il aura les honneurs de la cimaise à un lieu fort fréquenté par un large public cosmopolite. Situé à proximité du musée le plus visité au monde, le Carrousel du Louvre propose à ses nombreux visiteurs, notamment aux touristes internationaux, une offre variée d'enseignes de cadeaux et d'accessoires consacrés au savoir-faire et l'art de vivre à la française sur une surface de presque 3 000 m<sup>2</sup>, y compris un magasin Printemps (le premier ouvert par la chaîne à



## CARROUSEL DU LOUVRE

Exposition Art Shopping  
Guypa MONDO



DU 23 AU 25 OCTOBRE 2020  
Paris - France

Paris en 32 ans). Le centre se distingue également par son architecture hors normes, dont le joyau est la célèbre pyramide inversée de l'artiste Leoh Ming Pei. Le centre de shopping a connu une rénovation complète en 2016, lui

apportant un nouvel éclat tout en conservant son empreinte culturelle et historique. À l'entrée, une autre curiosité, un lasso lumineux invite les visiteurs à le découvrir.

B.M.



## Arrêt sur image

*Les pluies sont de retour,  
préparez seulement les  
grands écarts !*

# La rumba à l'honneur à l'INA

**A** l'occasion de la fête de la musique, organisée chaque année le 1er octobre, l'Institut national des arts (INA), a choisi de célébrer cette fête tout le long de ce mois en commençant par la journée culturelle, tenue le 10 octobre à l'INA, ensuite par une soirée le 14 du même mois offerte à la directrice générale de l'Unesco de passage à Kinshasa.

Cette cérémonie a connu la présence de plusieurs personnalités et plus particulièrement celles du groupe des parlementaires culturels, entre autres du sénateur Didier Mumengi et des députés Ados Ndombasi et Dédé Mopasa. L'événement s'est déroulé en trois temps avec le mot du Directeur général de l'INA, président du comité scientifique pour l'inscription de la rumba sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco, sur l'évolution de ce dossier auprès de l'Unesco ; suivi de la présentation de l'Association pour la protection intellectuelle en Afrique par maître Nganzi et enfin de la projection du documentaire sur l'économie de la rumba, livre écrit par Didier Mumengi.

Ladite cérémonie a été ponctuée du mot du représentant du groupe des parlementaires culturels, Dédé Mopasa et de celui du sénateur Didier Mumengi ainsi que de l'animation musicale par les différents groupes de l'INA.

D'entrée de jeu, le professeur Yoka a remercié tous ceux qui ont

appuyé et accompagné le dossier rumba entre autres la délégation Wallonie Bruxelles, CMCT, Optimun, Pôle

qui valorisent l'énergie intellectuelle de penseurs congolais. Il a clos son propos par une note d'espoir pour dire que le

projets de loi, l'un sur les droits d'auteur et l'autre sur la politique culturelle en souffrance au niveau du gouvernement et de



Eunic ainsi que tous les experts culturels.

Il a retracé l'historique de cette candidature, qui a commencé en 2017 et qui a été déposée officiellement auprès de l'Unesco le 26 mars 2020. Il en a demandé au groupe de parlementaires culturels de faire le plaidoyer pour que la culture soit élevée au rang des ministères régaliens de la République.

Depuis le lancement de la candidature de la rumba au patrimoine culturel et immatériel de l'Unesco, a-t-il dit, plusieurs initiatives ont surgi pour l'appuyer. Selon lui, tous ces engagements et effervescences sont de bon augure ainsi que des réflexions de fonds

dossier est sur la bonne voie et que les premiers résultats vont être livrés au premier semestre 2021. Le deuxième intervenant, maître Nganzi a présenté l'Association pour la protection de la propriété intellectuelle en Afrique, nouvellement créée et qui est déjà opérationnelle à Paris, Kinshasa et Brazzaville. Quant à ses objectifs, il a épinglé la promotion de la propriété intellectuelle à travers toute l'Afrique, le partage des informations entre les divers acteurs ainsi que leur mise en synergie et enfin de servir d'interface entre divers institutions et acteurs. Il en a profité pour solliciter le plaidoyer des parlementaires culturels au sujet de deux

l'Assemblée nationale.

La dernière partie a concerné la projection du film documentaire de Jaffar Mulassa sur l'économie de la rumba, livre écrit par le sénateur Didier Mumengi, dans lequel il évoque la genèse de la rumba depuis la traite négrière jusqu'à la rumba congolaise en passant par le Cuba.

Suite au succès et à la quintessence de cette rencontre, le directeur de cabinet de la commissaire générale à la Culture et aux Arts, Yvette Tabu, a pris l'engagement de tenir la même rencontre au siège de l'Hôtel de ville de Kinshasa, qui est une ville créative de musique de l'Unesco.

**Herman Bangi Bayo**



## Dislocation des orchestres

# L'argent et la lutte de leadership à la base

L'histoire de la musique congolaise est émaillée de plusieurs cas de dislocation d'orchestres, due à la mauvaise organisation, à la mauvaise gestion, au succès mal assuré et à la lutte de leadership. Si pour certains, elle a permis l'émergence de nouveaux groupes à succès, pour d'autres la dislocation a été à la base de la désintégration de grandes formations musicales. Nous évoquons dans les lignes qui suivent quelques cas de départs qui ont eu une grande influence sur l'évolution de cette musique.

Fin décembre 1956, trois membres fondateurs de l'orchestre Ok Jazz le quittent pour les éditions Esengo où ils vont créer l'orchestre Rock'A Mambo au début de l'année 57. Il s'agit de Rossignol, Essous et Pandi. Pour combler le vide laissé par ces dissidents, l'Ok Jazz trouvera du renfort avec l'arrivée de Célestin Kouka, Edo Ganga et Brazzos.

Deux ans plus tard, Edo Ganga, Delalaune et Célestin Kouka vont quitter l'Ok Jazz tandis qu'Essous et Pandi font de même en quittant le Rock'A Mambo pour aller créer à Brazzaville, le 15 août 1959, l'orchestre Bantous de la capitale. Après s'être réconciliés en 1962, Nico et Rochereau ainsi que Izeidi quittent l'African Jazz, en 1963, pour fonder l'African Fiesta avec Dechaud Mwamba, Fracasseur, Willy Mbembe, Depuissant. Après trois ans de succès, l'African Fiesta se scinde en 1966 en deux groupes : African Fiesta Sukisa de Nico et African Fiesta National de Rochereau.

L'orchestre Ok Jazz va connaître, dans l'année 67, un départ massif de musiciens qui vont créer l'orchestre Révolution soutenu par le mécène Denis Ilosone. Il s'agit de Mujos, Boyibanda, Brazzos, Isaac Musakiwa, Dessouin, Tshamala Picollo, Duclos et Christophe Djali.

Les deux ailes d'African Fiesta vont connaître de scission en 1968 avec le départ de Guvano, Sam Mangwana et Michelino de l'African Fiesta National et de Sangana, Chantal, Apôtre, Mizele, Vigny, Delafrance, Zorro, Matalanza, Cailloux, Kasanda Vixon, Michel Ngoulali, Georges Armand. Les premiers vont créer le Festival de maquisards et les seconds l'African Soul.

L'année 1972 va connaître l'implosion de Bantous de la capitale en trois groupes. Les dissidents vont créer les Nzoïs avec Edo Ganga, Mermans et Théo Bitshikou et Le Peuple du trio CEPAKOS avec Célestin Kouka, Pamelolo et Kosmos Moutouari. Du côté gauche du fleuve, trois chanteurs vont quitter l'orchestre Vévé en l'occurrence Mario, Saak Sakul et Djeskain Loko Massego pour aller créer l'orchestre Sosoliso. Ils deviennent des rois du spectacle et éclipsent tout sur leur passage.

Quatre après sa création, Zaïko Langa Langa connaît sa première implosion en 1974 avec le départ de Wemba, Evoloko, Gina et Mavuela pour former l'orchestre Isifi Lokole. Suite à une crise de leadership, Wemba, Mavuela et Bozi quittent l'Isifi Lokole en 1976 pour un nouveau groupe dénommé Yoka Lokole

avec Mbuta Mashakado, Djo Issa, Germain Kanza, Shora Mukoko, Djo Mali, Pacqui Lutula et Otes Koyongonda.

En plein succès, Espérant Kisangani, Jadot le Cambodgien et Bipoli quittent l'orchestre Viva la musica en 1977 pour mettre en place Karawa Musica. En tournée en Afrique de l'Ouest, un groupe de musiciens de l'Afrisa international en l'occurrence Dizzy Mandjeku, Lokassa, Philo Kola et Ringo Moya abandonnent Rochereau et créent à Abidjan l'orchestre African all stars avec Sam Mangwana, Théo Blaise Kounkou et Roland Mvogo. Ils seront rejoints par Bopol Mansiamina, Syran Mbenza et Pablo Lubatika. L'orchestre Zaïko Langa Langa connaît une deuxième secousse en 1980 avec le départ de Pepe Felly et d'autres musiciens comme Chekedan, Manu, Mbuta Nsasa et Yenga Yenga Junior pour créer l'orchestre Grand Zaïko Wawa. Le début de la décennie 80 connaît d'autres dissidences tels le départ de Kester, Espérant Kisangani et Dindo Yogo de Viva la musica et celui d'Evoloko, Bozi et Djo Mali de Zaïko pour former l'orchestre Langa Langa stars que Kester va abandonner après avoir passé quelques jours.

Une autre vague va suivre avec le départ de 12 musiciens de Viva la musica pour former Victoria Eleison avec Emeneya, Debaba, Petit Prince, Joly Mubiala, Sofra Mnzangi, Bipoli, Tofla, Pinos, Mongo ley, Huit kilos, Patcho star et Otes Koyongonda. Une fois de plus, Zaïko connaît une autre implosion en

1988 avec le départ de Ya Lengos, Ilo Pablo, JP Buse, Mazaza, Yvon Kabamba, Mandjeku, José Piano Piano, Petit Cachet, Bébé Atalaku pour former le Zaïko Familia Dei.

Après sa démission à la présidence de l'Ok Jazz, Simaro quitte l'orchestre en 1994 avec Josky, Ndombe, Diatho, Lokombe, Balay, Gerry Dialungana, Makoso, Flavien Makabi et Decca pour créer l'orchestre Bana OK. Suite à une crise de leadership entre les ténors de l'orchestre Wenge Musica BCBG 4X4 Tout terrain va se scinder en deux groupes avec d'une part JB Mpiana, Blaise Bula, Alain Makaba Titina, Fi Carré, Alain Mpela, Aimelia, Burkina Faso, Patien Lusangila, Séguin et d'autre part Werrason, Adolphe Dominguez, Didier Masela. Ils vont former deux Wenge Musica : BCBG et Maison mère.

L'histoire de la musique congolaise est émaillée de plusieurs cas de scission et de dislocation provoqués par la mauvaise gestion des ressources et la lutte de leadership due au manque d'organisation et à l'absence des textes réglementaires, le succès non maîtrisé, etc.

Toutes ces scissions ont été à la fois à la base de l'émergence de certains groupes et de la dégringolade d'autres.

Les dislocations ont permis aux groupes comme les deux African Fiesta, le Sosoliso, les deux Wenge, le Langa Langa Stars d'émerger mais elles sont aussi à la base de la baisse de régime de bon nombre comme l'African Fiesta, Vévé, Isifi Lokole, etc.

**Herman Bangi Bayo**

# Mavatiku Visi : le trait d'union entre les écoles Fiesta et Odemba

Il a accompagné tous les grands de la musique congolaise. De Tabu Ley à Franco, guitariste virtuose, Michelino Mavatiku Visi a fait ses preuves au sein de l'orchestre Festival des Maquisards avant de former, en 1978, le groupe Makfe (du nom d'un de ses tubes).

## Ses origines

L'enfant de Matadi, le guitariste Mavatiku Visi est né le 15 mars 1946 à Matadi (Congo Kinshasa (RDC)), de parents angolais. Mavatiku Visi alias « Michelino » ou « Michita » s'adonne très jeune à la musique, écoutant dans cette ville portuaire du Bas-Zaïre tous les styles musicaux d'importation : la musique mandingue (Guinée / Mali), highlife (Ghana), makossa (Cameroun), afro-cubain/mbalax (Sénégal), le son cubano (Cuba)...

## Ses débuts de guitariste

A l'âge de 14 ans, il commence à jouer sur des guitares de fortune et plus tard sur celles des aînés. Il débute

au Comet Mambo puis rejoint, de 1962 à 1965, le Grand Micky à Matadi. L'African Fiesta Sukisa puis L'African Fiesta



de Tabu Ley. Il rejoint d'abord, en 1966, l'African Fiesta Sukisa de Nicolas Kassanda dit « Dr Nico ». Quelques mois plus tard, il intègre l'African Fiesta de Tabu Ley « Rochereau » avec lequel il représente la RDC à l'Exposition Universelle de Montréal au Canada en 1967, apportant à cet orchestre toute sa technicité et sa panoplie rythmique et mélodique intégrant les sonorités lusophones.

Michelino fait un court passage (1968/1969) au Festival des Maquisards, la formation des auteurs, compositeurs Ntesa

Dalienst (guitare), Sam Mangwana (voix) et Jean-Paul Vangu dit « Guvano » (guitare). Il y compose ses deux premiers 45T,

« Michita », devenu son second nom de scène et « Yambi chérie ».

## Les premiers succès

Le succès vient en 1971 avec les sorties de « Makfe » et « Cassius Clay » réalisés avec l'Afrisa International. Plus tard, il évolue comme compositeur et lead guitariste dans le TP OK Jazz de Franco (1975 / 1979), se distinguant notamment avec le titre « Salima » de l'album 20ème anniversaire.

Michelino participe ainsi à la tournée internationale de l'African Fiesta dont une étape à l'Olympia à Paris (1970) où sa fameuse composition, « Moussa », interprétée par Tabu Ley Rochereau connaît un immense succès. Suivent le Festival de Tunis puis le Théâtre Daniel Sorano de Dakar en 1971.

Leur passage au Sombédioune engendre le fameux tube de son mentor, « Soum Dioum », une déformation du nom

d'une discothèque et d'un quartier populaire de la capitale sénégalaise. A la suite de cette tournée mémorable, Michelino Mavatiku Visi devient le lead guitar de Tabu Ley, s'illustrant avec la chanson « Mongali » (1972).

Dix ans plus tard, Michelino est associé à Franco et Tabu Ley par le producteur Tchica Tchica pour des concerts à Bruxelles et à Paris et l'enregistrement live du légendaire Lettre à Monsieur Le Directeur Général. Les conservatoires de Paris Au début des années 1980, il décide de s'installer en Europe et pose sa griffe dans divers albums. Ses riffs de guitare mélodieux et tournoyants dans « Missile » de Josky Kiambukuta (1983) font chavirer les « ngandas » (bars – restaurants congolais) et discothèques.

Toujours désireux d'approfondir ses connaissances musicales, il étudie entre 1984 et 1992 dans deux conservatoires à Paris. Au bout de dix ans de break, accompagné de quelques apparitions dans divers albums, compilations et concerts, il produit sous son label, Editions Michita, Le préservatif (2000) puis Lisanga ya Banganga (2004), un album comportant 4 titres remasterisés plus un collector bonus de 1984 et célébrant les 20 ans de carrière de ce guitariste virtuose.

EJK



Mavatiku Visi (à droite) en compagnie de Franco et Rochereau



## Nouveaux juges à la Cour constitutionnelle

# Tshisekedi jongle jusqu'au bout

Suite de la page 3

échangé autour du même sujet. Au sortir de cette rencontre, le Procureur général du parquet près la Cour constitutionnelle (celui-là même censé enclencher la procédure de la mise en accusation du chef de l'Etat), Jean-Paul Mukolo, confie à la presse que la prestation de serment des 3 juges constitutionnels aura bel et bien lieu car conforme aux lois de la République. Il s'en est suivi de la rentrée judiciaire à la Cour de cassation, ce jeudi 15 octobre, au cours de laquelle le premier président a plaidé pour la fin des immunités de

poursuite et des privilèges de juridiction. Il a dénoncé les effets néfastes de ces immunités accordées à certaines autorités. Selon le magistrat David-Christophe Mukendi Musanga, « ces droits fragilisent le Parquet dans sa mission de poursuivre les infractions commises par certaines autorités ». Cette plaidoirie trouvera-t-elle bon écho auprès de ceux qui n'ont cessé de dénoncer la toute-puissance de la « République des juges » ?

### Une crise institutionnelle en vue

Si cette prestation de serment ne viole aucun texte de la République,

elle est par ailleurs de nature à attiser la tension entre les institutions de la République et passible de créer une crise institutionnelle. Le terrain est propice surtout qu'à l'heure actuelle, il y a plusieurs dossiers qui divisent différentes institutions et dont l'issue n'est toujours pas certaine. Le forcing pour cette prestation de serment ne viendra qu'allonger la liste de différends.

Cette éventuelle crise institutionnelle pourra être profitable au chef de l'Etat qui aura un argument pour dissoudre l'Assemblée nationale. Ce qui implique la dissolution de la

coalition FCC-CACH qui lui met des bâtons dans les roues. Mais en tout, la paix sociale et l'harmonie dans le fonctionnement des institutions ne sont-elles pas plus importantes que les intérêts politiques ? Pour l'heure, Félix Tshisekedi a réussi ses jongles. Après avoir malicieusement obtenu le remaniement dans les hautes instances judiciaires et sécuritaires, avec le contreseing de son vice-premier ministre de l'Intérieur, Gilbert Kankonde, il est en train de déjouer tous les obstacles à l'exécution de ces ordonnances de juillet.

Ricky KAPIAMBA

## Jardin botanique d'Eala fête ses 120 ans de culture expérimentale des arbres

Suite de la page 9

Ruki. À côté du jardin botanique proprement dit, furent établies des parcelles d'essai pour permettre des expériences de cultures de rapport, tels les hévéas (caoutchouc), l'élaeis (huile de palmier) et les plantes médicinales. En 1908, le jardin publie son premier catalogue de plantes et graines proposées à titre d'échange ou à la vente. Une ferme modèle fut rattachée au Jardin d'Eala. Encore pendant les premières années de son existence, le Jardin d'Eala fut doté d'un bâtiment administratif et d'un laboratoire chimique, où furent exécutées les premières

analyses de terre du Congo (pédologie). Léon Pynaert accomplit trois termes comme directeur du Jardin d'Eala avant de rentrer en Belgique en 1908. De 1909 à 1911, Paul Panda Farnana (1888-1930), le célèbre fondateur de l'Union Congolaise à Bruxelles (« société de secours et de développement moral et intellectuel de la race congolaise ») et précurseur du mouvement africaniste, travailla pour l'Etat colonial au Jardin botanique d'Eala comme « chef de cultures de troisième classe ». Dès le début, le jardin botanique d'Eala entretint des contacts étroits avec le Jardin Colonial de Laeken en Belgique qui était le passe-plat par

lequel des plantes et des graines des quatre coins du monde venaient enrichir la flore du Jardin d'Eala. En 1924, quand le directeur de l'époque, l'ingénieur agricole Victor Goossens (directeur de 1920 à 1928), publia un catalogue détaillé des plantes du Jardin d'Eala, il évalua à plus de 2.500 le nombre d'espèces et variétés de végétaux en culture. En plus, un herbier (herbarium) fut établi, avec plusieurs milliers d'échantillons, pour faciliter la description, la taxinomie et la systématisation des plantes. Dès la Première Guerre mondiale, le Jardin botanique d'Eala avait commencé à distribuer aux planteurs indigènes, à travers

les administrateurs territoriaux, des plantes et des graines sélectionnées.

### Situation actuelle

Après l'indépendance du Congo (30 juin 1960), le jardin botanique d'Eala demeura sous la gestion de l'INERA (Institut National pour l'Étude et les Recherches Agronomiques), le successeur de l'INEAC. Lors de la création en 1977 de l'Institut des Jardins Zoologiques et Botaniques du Zaïre (IJZBZ), le Jardin d'Eala fut intégré dans cet Institut et aujourd'hui il est géré par l'Institut congolais de la conservation de la nature.

## Affaire Meschack-Mazembe

# Le joueur et son club suisse condamnés à payer 617 365 USD au club lushois

La Fédération internationale de football association (Fifa) a sommé le joueur Meschack Elia Lina de payer la somme de 617 365 USD au club TP Mazembe de Lubumbashi, à titre de compensation pour rupture de contrat majorée d'un intérêt annuel au taux de 5% à compter du 29 juillet 2020 jusqu'à la date du complet paiement.

Cette décision de la Chambre de résolution des litiges de la Fifa, concernant un litige contractuel relatif au footballeur Meschack Elia, a été notifiée le 12 octobre 2020 au club congolais.

Cette affaire a opposé le TP Mazembe de la RD Congo, représenté par M. Gregory Ernes et M. Gauthier Bouchat, contre Meschack Elia Lina de la RD Congo et BSC



Young Boys de Suisse, représentés par M. Michel Zen Ruffinen.

D'après la Fifa, si le montant dû ainsi que les intérêts tels que mentionnés ci-dessus ne sont pas payés, dans un délai de 45 jours à compter de la date de la notification, il en découlera les conséquences suivantes:

Meschiack Elia se verra imposer une suspension (de matches officiels) d'ici à ce que les sommes soient payées. La durée totale maximale de cette restriction – incluant de possibles sanctions sportives – est de six mois. L'interdiction sera levée avant son échéance dès que les sommes dues auront été payées.

Le Young Boys se verra imposer une interdiction de recruter de nouveaux joueurs – au niveau national ou international – d'ici à ce que les sommes dues soient payées. La durée totale maximale de cette interdiction d'enregistrement – incluant de possibles sanctions sportives – est de trois périodes d'enregistrement entières et consécutives. L'interdiction sera levée avant son échéance dès que les sommes dues auront été payées.

Si la somme susmentionnée ainsi que les intérêts ne sont toujours pas payés d'ici à la fin de l'interdiction décrite au point précédent, le cas sera soumis, sur demande, à la commission de discipline de la Fifa pour considération et décision.

**B.M.**

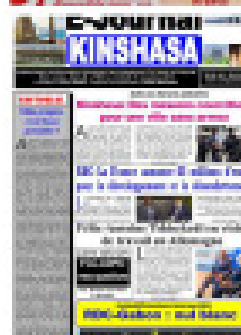
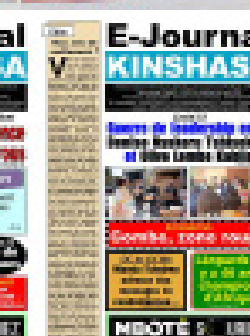
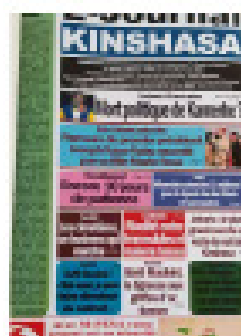
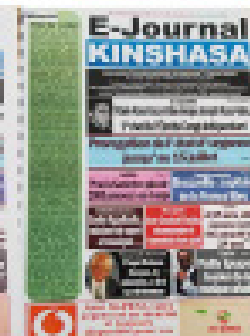
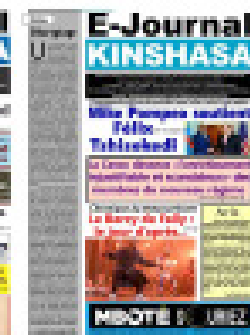
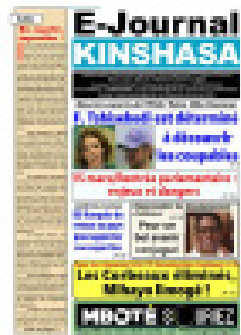
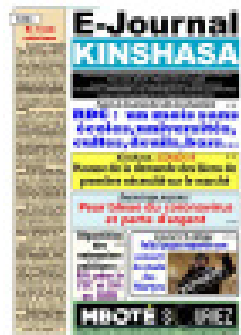
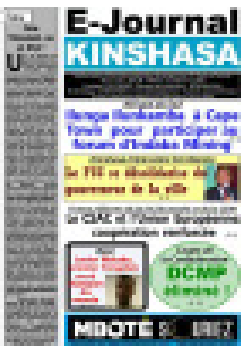
## Classement FIFA : La RDC perd sa 10<sup>ème</sup> place en Afrique et recule de 57 à la 59<sup>ème</sup> au monde

La contre-performance des Léopards lors des récents matchs amicaux de la FIFA vient de coûter à la RD Congo. D'abord littéralement dominée par les Étalons du Burkina Faso (0-3), et enregistrer un nul de parité (1-1) devant le Maroc, le classement FIFA du mois d'octobre en cours n'a pas été tellement délicieux côté congolais. Pour cause, la RDC vient de quitter le top 10 des pays africains et se classer désormais



11<sup>ème</sup>. De même, sur le plan mondial, le pays des Léopards vient de perdre également deux places en quittant ainsi la 57 à la 59<sup>ème</sup> position. C'est ce que renseigne l'instance du football mondial ce vendredi 16 octobre 2020. À noter que le trio africain n'a pas bougé malgré la défaite des Sénégalais face aux Lions d'Atlas du Maroc. Les trois premiers demeurent notamment : le Sénégal, la Tunisie et l'Algérie.







Des maisons moins chères, rapides et solide

Plus d'infos sur

[www.ndaku.cd](http://www.ndaku.cd)

### CATEGORIE A



MAISON A VENDRE  
50m<sup>2</sup> : 30.000\$  
2 Chambres...

### CATEGORIE B



MAISON A VENDRE  
100m<sup>2</sup> : 50.000\$  
3 Chambres...

### CATEGORIE C



MAISON A VENDRE  
120m<sup>2</sup> : 60.000\$  
3 Chambres...

### CATEGORIE D



MAISON A VENDRE  
150m<sup>2</sup> : 80.000\$  
4 Chambres...

Sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Président de la République et en partenariat avec le gouvernement Provincial de Kinshasa, Hapi Congo Sarl va construire 240.000 maisons modernes dans le projet "To tonga Kinshasa"